

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS

## A Roanne :

Chez M. CHORGNON, imp., r. St<sup>e</sup>-Elisabeth.  
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.  
 Chez M. SAUZON, imp., rue Impériale, 70.

## A Paris.

Chez M. HAYAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.  
 Chez MM. LAFFITE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, rue  
 de la Banque, 20.  
 Chez M. I. FONTAINE, rue de Trévise, 22.  
 Chez MM. LAVOISIER, MAZADE et C<sup>ie</sup>, rue  
 Montmartre, 156.

## L'ECHO ROANNAIS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 40 fr.  
 6 mois, 6 fr.

Hors du département. . . 4 ans, 12 fr.

Annances, 25 c. — Réclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction de  
 l'administration doit être adressé franco  
 aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à récep-  
 tion d'un avis contraire.

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

## ANNONCES JUDICIAIRES &amp; AVIS DIVERS.

Roanne, 30 septembre 1860.

— M. le Préfet de la Loire vient d'adres-  
 ser, aux maires du département, la circulaire  
 suivante, concernant les aliénations des terres  
 domaniales en Algérie :

D'après le décret du 25 juillet dernier, le système  
 qui devra être désormais le plus généralement suivi  
 pour l'aliénation des terres domaniales en Algérie  
 est celui de la vente, soit à prix fixe, soit aux en-  
 chères publiques. Le régime de la concession n'est  
 toutefois pas complètement écarté, mais je vous fe-  
 rai remarquer qu'il doit être uniquement appliqué  
 au profit des colons cultivateurs et des anciens mili-  
 taires dont les ressources pécuniaires sont peu im-  
 portantes, et qui, dès lors, ne peuvent songer qu'à  
 la création de la petite propriété; l'Administration  
 sera toujours disposée à leur accorder des conces-  
 sions jusqu'à concurrence d'un maximum de trente  
 hectares, soit dans les villages, soit sur des terri-  
 toires dont les périmètres seront ultérieurement  
 tracés.

Quant aux personnes qui ne peuvent être consi-  
 dérées comme cultivateurs, et qui voudraient éta-  
 blir en Algérie des exploitations plus ou moins con-  
 sidérables, le régime de la concession ne peut plus  
 leur être appliqué, même dans la limite de ce maxi-  
 mum, et elles devront, pour la réalisation de leurs  
 projets, concourir aux ventes, qui pourront bien-  
 tôt être organisées en Algérie.

J'ai l'honneur de vous prier de donner à ces dis-  
 positions la plus grande publicité, et de ne me  
 transmettre à l'avance que les demandes des habi-  
 tants qui vous paraîtraient réunir les conditions  
 voulues pour obtenir de petites concessions.

Mais, pour ceux-ci, lorsque, possédant un certain  
 pécule, ils voudront se fixer en Algérie, vous vou-  
 drez bien me les faire immédiatement connaître, en  
 m'indiquant les ressources dont ils pourraient dis-  
 poser, et il sera répondu, dans le plus bref délai pos-  
 sible, à leurs demandes.

LOI relative au rachat, pour cause d'utilité pu-  
 blique, du canal de Roanne à Digoin.

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera procédé au rachat, pour cause  
 d'utilité publique, de la concession du canal de  
 Roanne à Digoin, faite par la loi du 29 mai 1827 et  
 l'ordonnance royale du 11 octobre 1830.

Art. 2. Ce rachat s'opérera dans les formes pres-  
 crites par la loi du 29 mai 1848, sauf la modifica-  
 tion suivante à l'art. 2 de cette loi.

Le prix en sera fixé par une commission spé-  
 ciale, instituée pour chaque compagnie par un dé-  
 cret de l'Empereur, et composée de neuf membres  
 dont trois nommés par le ministre des finances, trois  
 par la compagnie et trois par l'unanimité des six  
 membres déjà désignés. Faute par ceux-ci de s'en-  
 tendre dans le mois de la notification à eux faite de  
 leur nomination, le choix de ceux des trois der-  
 niers membres qui n'auront pas été désignés à l'u-  
 nanimité sera fait par le premier président et les  
 présidents réunis de la cour impériale de Paris.

## Feuilleton de l'Echo.

## LA MÉDAILLE DE SAINTE-HÉLÈNE.

par M. LE GUILLOIS.

## HISTOIRE D'UN VIEUX SOLDAT.

I.  
 C'était tout récemment, aux premiers jours d'oc-  
 tobre 1857.

L'Empereur, arrivé la veille de Stuttgart, se re-  
 posait un jour aux Tuileries, avant de retourner au  
 camp de Châlons. Les promeneurs du jardin im-  
 périal saluaient le drapeau tricolore, indice de la  
 présence du souverain; et le soleil, — ce brillant  
 soleil de la vendange bénie de 1857, — semblait  
 donner à ce beau jour l'éclat d'une fête.

Seul, un vieillard vert encore, vêtu d'une redin-  
 gote boutonnée jusqu'au menton, le cou serré dans  
 un faux-col noir et roide, un ancien bonnet de  
 police, plat, sur ses rares cheveux blancs, appuyé  
 sur un solide et noueux bâton de voyage, s'était  
 assis sur un banc et regardait la façade des Tuil-  
 eries.

Ses vêtements couverts de poussière témoignaient  
 d'un long voyage à pied; malgré la rigidité mar-  
 tiale de sa pose, il était facile de voir qu'il n'était  
 pas loin de succomber à la lassitude. Mais de graves  
 pensées le préoccupaient. Il y avait dans la fixité  
 de son regard quelque chose qui reniait la fatigue  
 physique: ce regard était jeune à force d'ardeur,  
 éloquent par sa direction...

Tout-à-coup le vieillard se leva, plein d'un en-  
 thousiasme extraordinaire.

— Depuis dix-sept ans, s'écria-t-il, je n'étais  
 pas venu ici! Salut, palais qu'il habita!... palais  
 où je l'ai vu tant de fois à ce balcon!... O souvenirs  
 impérissables!... J'ai servi sous d'autres après lui,  
 j'ai combattu dans d'autres batailles que les siennes,  
 mais c'était toujours avec sa pensée dans le cœur!...  
 Je voyais sa grande ombre qui m'encourageait,  
 comme à Austerlitz et à Marengo. Et maintenant,  
 je ne sais quelle puissance invisible me reporte à  
 ces glorieux temps... Il me semble revoir mon  
 Empereur ici, brillant, joyeux comme au temps du  
 roi de Rome! Et pourtant, depuis ma dernière  
 faction aux invalides, à l'entrée de son tombeau

Art. 3. Le capital qui aura été fixé pour le prix  
 du rachat, valeur du 1<sup>er</sup> juillet 1860, sera payable,  
 au choix de l'Etat, soit en rentes 3 0/0 au cours moy-  
 en des trois mois qui précéderont sa fixation, soit  
 en trente annuités, composées chacune de l'intérêt  
 à 4 0/0 et du fonds d'amortissement nécessaire pour  
 opérer, en trente années, au même taux, la libéra-  
 tion de l'Etat.

Art. 4. L'Etat prendra possession du canal sus-  
 énoncé, à dater de la loi qui aura fixé le prix de ra-  
 chat.

Toutefois le tarif des droits de navigation actuel-  
 lement perçu pourra être réduit, par décret impé-  
 rial, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1860.

Dans ce cas, l'Etat tiendra provisoirement compte  
 aux concessionnaires de la différence entre le pro-  
 duit net de l'année courante et le produit net de  
 l'année précédente, sauf règlement définitif après  
 la fixation du montant des annuités.

Plusieurs jours de vent du midi, joint à un  
 soleil parfois assez chaud, ont avancé la matu-  
 rité des raisins; malheureusement des pluies  
 fréquentes en ont retardé le progrès. Dans  
 la nuit de jeudi à vendredi dernier notamment,  
 et dans la matinée du 28 courant, une averse  
 considérable, activée par des éclairs et des  
 coups de tonnerre, est venue attrister nos  
 vigneron, et faire craindre la pourriture du  
 raisin. Néanmoins, le vent du sud l'a emporté  
 sur la bise, il ne fait pas froid et le séve de  
 la vigne étant arrêtée, le raisin mûrit quand  
 même, mais pas uniformément: de là la né-  
 cessité de faire deux vendanges. L'on parle  
 de commencer, dans certaines localités, vers  
 le 8 octobre, c'est peut-être trop tôt. Nous  
 répétons qu'il ne fait pas froid; que la vigne  
 n'est pas défeuillée et que conséquemment  
 la maturité avance de plus en plus. Les com-  
 munes qui retarderont jusqu'à une petite  
 gelée blanche y trouveront leur compte: le  
 vin sera plus noir, plus alcoolique et consé-  
 quement plus cher.

Pour avoir du vin plus agréable, nous  
 conseillons d'égrapper le raisin et d'ajouter  
 à la cuve certaine quantité de cassonade ou  
 de sucre. On peut d'autant mieux adopter ce  
 moyen, que le sucre est maintenant à  
 meilleur marché.

Suivant le certain proverbe populaire *vin  
 vert, vin cher*, les cultivateurs devraient faire  
 du cidre: les fruits, cette année, sont très-  
 abondants; nos marchés en sont couverts.  
 Qui suivra notre conseil n'aura pas à s'en  
 repentir.

provisoire, depuis 1840, je n'étais point venu ici!...  
 Depuis que j'ai quitté l'uniforme, j'avais fui Paris...  
 Oh! pourquoi ces souvenirs excitent-ils en moi  
 tant d'émotion?... Pourquoi le grand martyr de  
 Sainte-Hélène semble-t-il m'appeler à lui?... Mon  
 heure est-elle venue?... Vais-je aller le rejoindre?...

Et le vieillard, pâle, haletant, la poitrine en feu,  
 s'avancait comme malgré lui vers le palais; sa dé-  
 marche était saccadée comme la fièvre; deux gros-  
 ses larmes coulaient sur ses joues.

Puis, cédant à l'excès même de ses impressions,  
 sa nature, affaiblie par l'âge et les fatigues, suc-  
 comba; sa pâleur augmenta, ses yeux se trouble-  
 rent, il tomba privé de sentiment.

Des promeneurs, qui déjà depuis quelques ins-  
 tants le regardaient curieusement, accoururent  
 pour le relever. La foule grossit rapidement autour  
 d'eux, foule de badauds, comme toujours, plus  
 pressée de regarder, de s'informer, que de se-  
 courir.

Heureusement quelques soins suffirent pour rap-  
 peler le vieillard à lui-même; on le reconduisit à  
 ce même banc qu'il venait de quitter; deux mes-  
 sieurs se placèrent à sa droite et à sa gauche, le  
 soutinrent et causèrent avec lui, tandis que d'au-  
 tres couraient chercher un cordial.

II.  
 Ces deux messieurs semblaient appartenir à la  
 haute société; l'un et l'autre portaient la rosette  
 d'officier de la Légion d'honneur, et ils semblaient  
 s'entendre avec un troisième, perdu dans les pre-  
 miers rangs de la foule.

— Souffrez-vous? demanda l'un.

— Non, monsieur... ce n'est rien... un étourdisse-  
 ment passager...

— Vous avez l'air d'avoir marché beaucoup?

— Oh! oui... j'arrive d'Antibes...

— D'Antibes!... à pied!

— Oui, monsieur... C'est bien loin, n'est-ce  
 pas?

— Et à votre âge surtout!

— Oh! j'ai marché modérément, par étapes,  
 comme autrefois. Les jambes sont encore bonnes;  
 un jour de repos suffira pour me remettre.

— Et que venez-vous faire à Paris?

Le vieillard regarda l'interrogateur comme pour  
 lui dire: « Vous êtes bien curieux vous! » Mais,

— Dans une commune de notre arrondisse-  
 ment vivaient en concubinage un homme et une  
 femme. Pour leur inspirer quelque honte et les  
 forcer de s'amender, plusieurs individus ont fait  
 deux mannequins en paille, munis de certains  
 attributs capables de bien faire reconnaître ceux  
 que l'on voulait désigner, et ont exposé ces  
 mannequins sur la place publique une partie du  
 jour. Le soir on a brûlé les deux personnages  
 contrefaits, avec fardole. Le tout s'est passé  
 sans le moindre trouble de la part de personne.  
 On ne dit pas si le couple en question a promis  
 de ne plus être un obstacle à la morale.

— Mercredi dernier, un enfant de cinq à  
 six ans est tombé dans les latrines et a été  
 asphyxié. Ce triste accident, arrivé dans une  
 rue peu fréquentée de notre ville, démontre  
 une fois de plus que les parents devraient  
 soigner davantage les démarches de leurs  
 enfants, surtout quand ils sont d'un âge si  
 peu avancé.

— Nous recevons de St-Etienne la nouvelle  
 que M. Besse, d'Ambierle, est adjudicataire  
 des travaux de pavage de la rue Impériale,  
 moyennant un rabais de 9 centimes par fr.

— Un de nos abonnés nous adresse à résoudre  
 la question suivante:

Comme presque tous les habitants de la bonne  
 ville de Roanne, je voudrais bien, par la voie  
 de votre estimable journal, obtenir s'il est possible,  
 un mot d'explication sur un fait des plus étranges.

Un arrêté pris contre les malheureux chiens  
 roannais peut-il durer indéfiniment? On publie  
 un arrêté sans en fixer la durée; on ne le rapporte  
 jamais; il est donc éternel? ou bien ce qui est pis  
 encore, son application dépendra du caprice des  
 agents subalternes...

S'il en est ainsi, j'engagerais ces trop malheu-  
 reux animaux à changer de résidence, et alors  
 la caisse municipale y perdrait des taxes qu'il est  
 réellement trop dur de payer, pour être constan-  
 tement muselés, raisonnement que chaque chien  
 ne manque pas de faire, en maudissant de pareils  
 arrêtés.

A la grande surprise des maîtres et des chiens,  
 on a publié, il y a quinze jours, que l'autorité  
 municipale ordonnait des mesures très-rigoureuses  
 contre les chiens; or nous voilà à la fin de sep-  
 tembre, avec des froids et des pluies qui ont duré  
 environ cinq semaines; la chasse est ouverte depuis  
 un mois, et l'on serait toujours sous le coup de cet  
 implacable arrêté!...

Cependant l'occupation principale des agents  
 est de surveiller les chiens; de s'assurer s'ils ont  
 cette effroyable muselière, qui peut seule leur  
 donner des accès de colère et de rage; car de bonne  
 foi, il n'y a rien à craindre des chaleurs cani-

à la vue de ses cheveux blancs et de son air respec-  
 table, il exprima ce premier sentiment de défiance  
 et répondit:

— Ce que je venais faire à Paris! je venais voir  
 mes Empereurs!

— Comment, vos Empereurs! s'écrièrent à la  
 fois les deux messieurs.

— Mon Dieu, oui, mes Empereurs! celui qui  
 dort là-bas, sous le dôme, au bord de la Seine,  
 vous savez?... et l'autre qui a fait construire le  
 nouveau Louvre et achever les Tuileries.

Il y eût un moment de silence pendant lequel  
 les deux messieurs échangeaient un regard avec le  
 troisième dans la foule; puis celui de droite re-  
 prit:

— Mais, mon brave homme, vous avez entrepris  
 là un grand voyage un peu à la légère... Le premier  
 de vos deux Empereurs, rien de plus simple que de  
 lui rendre visite, mais l'autre, ne l'approche pas  
 qui veut!

— Oh! oh! ce n'est point à la légère que je suis  
 venu... J'irai m'asseoir sur un banc des Champs-  
 Elysées et je le verrai passer, les camarades me  
 l'ont dit... Qu'ai-je besoin de lui parler!... Il ne  
 me connaît pas, sa vue me suffit. Quant à l'autre,  
 je le vois partout... Ici, tout à l'heure encore, je  
 croyais le revoir comme en 1814, tenant son fils  
 dans ses bras... Ces souvenirs-là, voyez-vous, ça  
 ne meurt pas!

— Vous avez raison. Cependant permettez-moi  
 encore de vous le dire: il vous a fallu de graves  
 motifs pour entreprendre un aussi long voyage à  
 votre âge.

— A mon âge?... Je ne suis pas si vieux que  
 vous semblez le croire. J'ai les cheveux blancs,  
 c'est possible; mais, monsieur, en 1814, je n'avais  
 que vingt-deux ans... Comptez.

— Cela ne vous en fait pas moins soixante-huit  
 ans bien sonnés.

— Qu'est-ce que cela, quand le coffre est bon!...  
 Quant à mes motifs, comme vous dites, je n'en ai  
 qu'un seul, mais un bon. Je vivais tranquillement  
 dans ma petite chaumière, à une demi-lieue  
 d'Antibes, tailladant, attachant les plantes grim-  
 pantes qui la tapissent à l'extérieur, jardinant  
 au soleil deux ou trois heures par jour. Que vou-  
 lez-vous? le vieux grogner est tout seul, aujourd-  
 'hui, sa vieille a pris sa fenille de route il y a cinq

culaires; ils comprennent ce mot mieux que per-  
 sonne, et les pauvres animaux, ne peuvent expli-  
 quer ces actes de rigueur, que par une trop visible  
 désaffection, dont ils sont victimes.

Les maîtres eux-mêmes ne savent qu'en penser:  
 je connais un citoyen très-honorable de cette ville,  
 à qui un agent est venu dire triomphalement le  
 27 de ce mois: « Monsieur, j'ai vu, à votre porte,  
 votre chien démuselé: vous avez un procès! » Cet  
 honorable habitant qui ne manque, ni de connais-  
 sances légales, ni de bon sens, n'a rien compris à  
 cette menace insolite de l'agent, mais il s'est re-  
 tourné vers un fonctionnaire qui le visitait, et lui  
 a demandé avec anxiété: *Roanne est donc en état de  
 siège?*

Ce mot est gros d'appréhensions, et nous atten-  
 dons votre réponse, M. le rédacteur, pour les  
 dissiper entièrement, et pour nous expliquer un  
 arrêté incompris, au moins quant à sa durée.

Un de vos abonnés.

Pour résoudre la question de M. notre abonné,  
 nous l'engageons à s'adresser à l'autorité.

Nous ajoutons cependant que mardi ou mercredi  
 dernier, un bourgeois campagnard, ayant vu son  
 chien s'agiter dans les convulsions de l'agonie pour  
 avoir mangé de la viande empoisonnée, s'est recréé  
 et a grandement maugréé contre l'autorité munici-  
 pale pour n'avoir pas fait annoncer, dans les com-  
 munes circonvoisines, que l'on jetterait du poison  
 dans les rues de Roanne.

— Nous rappelons à nos lecteurs que:  
 Aux termes de l'art. 5 du décret du 4 août  
 1855, les possesseurs de chiens doivent  
 faire à la mairie, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 de  
 janvier de l'année suivante, la déclaration  
 du nombre de leurs chiens et des usages  
 auxquels ils sont destinés.

Il vaut d'autant mieux remplir cette obli-  
 gation, qu'en cas d'inexécution, ils encou-  
 rent un accroissement de taxe.

— Certains journaux sérieux ont annoncé  
 qu'un chasseur aurait tué deux gendarmes  
 qui le poursuivaient, et que le brigadier de  
 ces derniers aurait tué à son tour le chasseur,  
 dans les environs d'Amplepuis.

Suivant les renseignements qui nous sont  
 parvenus, il s'agirait d'un gros canard qui  
 aurait tué deux lièvres et un lapin (*sic*).

Dans un de nos précédents numéros, nous  
 avons dit que la Compagnie du chemin de  
 fer du Bourbonnais ferait une bonne spécula-  
 tion en créant des billets à prix réduits, va-  
 lables les jours de fêtes, de marchés et de  
 foires. Une partie de cette idée est déjà mise  
 à exécution. Il est délivré, seulement les mar-

ans; ses fils sont ce qu'il a été, mieux que cela  
 même... Il faut bien s'occuper.

Malgré tout, c'est assez monotone de passer sa  
 vie entre une pipe, une bouteille et un jardin;  
 c'est endormant. Voilà pourquoi je dis que je vi-  
 votais tout tranquillement, lorsqu'une grande nou-  
 velle est arrivée jusqu'à moi... La dernière pensée  
 du grand homme est accomplie.

Le souvenir qu'il avait promis à ses vieux braves,  
 à ses fidèles amis leur est accordé enfin, trente-six  
 ans après sa mort!... Moi, monsieur, la médaille  
 de Sainte-Hélène n'ajouterait rien à mon culte pour  
 mon Empereur, elle dirait bien aux inconnus: —  
 « Celui-ci était avec Jésus de Nazareth » comme la  
 servante à saint Pierre. La médaille de Ste-Hélène,  
 je l'ai bien gagnée certes; mais que m'importe de  
 porter sur la poitrine une image qui n'a jamais  
 quitté mon cœur? Laissons passer les plus pressés.  
 Si l'on se souvient de moi ensuite, je la recevrai  
 avec joie. Voilà tout, messieurs.

Ce n'est pas pour la réclamer que je suis venu.

Je suis parti d'Antibes comme les pèlerins du  
 moyen-âge pour la terre sainte ou pour le tombeau  
 de saint Jacques en Galicie; je suis parti comme le  
 mahométan pour la Mecque, la ville sainte! J'ai  
 voulu, avant de mourir, prier sur le tombeau du  
 glorieux martyr et lui dire en pleurant: Mon Em-  
 pereur, l'expiation est complète! te veux les plus  
 chers sont exaucés!

Ils t'ont relégué dans une île maudite, sur un  
 rocher désert, à trois cents lieues de toute terre;  
 Ils t'ont donné l'infâme bourreau qu'on appelait  
 Hudson Lowe! Ta passion a duré six ans! six ans  
 pendant lesquels la mort n'a pas osé saisir une  
 aussi grande victime! Mais le jour de la justice est  
 venu!

Déjà tes geoliers t'ont rendu à la France, il y a  
 dix-sept ans! Ce jour-là j'ai tressailli, j'ai pleuré  
 de joie! j'ai eu chaud au cœur, malgré la neige et  
 l'hiver. Puis j'ai attendu mon tour de monter la  
 garde auprès de ta dernière tente... et je suis  
 parti.

Aujourd'hui ceux qui t'ont proscrit t'adorent!  
 Il n'est plus un coin de la terre où ton nom ne soit  
 révérent, où ton génie ne soit exalté au-dessus des  
 plus grands héros! Aujourd'hui ton nom est encore  
 l'aurore de notre gloire, l'Europe et l'univers  
 prennent pour arbitre l'héritier de ta race et de ton

dis et les vendredis, dans les gares de Saint-Germain-Lespinnasse et de Lapacaudière, pour la destination de Roanne (aller et retour), des billets à prix réduits, acceptables à tous les trains de la journée dans laquelle ils ont été délivrés.

Ces billets coûtent, pris 1° à Lapacaudière pour Roanne :

- 1° classe 3 f. 10 avec réduction de 2 f. 00
  - 2° classe 2 f. 40 avec réduction de 1 f. 40
  - 3° classe 1 f. 70 avec réduction de 1 f. 40
- 2° à St-Germain-Lespinnasse pour Roanne :
- 1° classe 1 f. 80 avec réduction de 1 f. 10
  - 2° classe 1 f. 40 avec réduction de 0 f. 80
  - 3° classe 1 f. 00 avec réduction de 0 f. 60

Comme on le voit, les réductions faites sur les prix ordinaires sont assez fortes.

La concurrence par la voie de terre ne s'en est point découragée. Un sieur Guillon fils a organisé un service de Lapacaudière à Roanne, pour les jours de marché, desservant Changy et St-Germain. Le prix de la place, de Lapacaudière à Roanne, avec retour, est de 2 francs.

Ce prix est plus élevé que celui des places 3° classe du chemin de fer; mais la compensation a largement lieu, car la voiture du sieur Guillon part du bourg même de Lapacaudière et traverse les bourgs de Changy et de St-Germain, pour arriver près de la place du Marché à Roanne. L'on sait d'ailleurs que les gares sont à une assez grande distance du centre des communes que nous venons de nommer, et que leur éloignement nécessite souvent des frais d'omnibus.

Enfin, la mesure prise par la Compagnie facilitant l'approvisionnement de notre ville, il faut lui en savoir gré. Nous souhaitons que cet essai soit assez productif pour la déterminer à établir, entre Roanne, Lapacaudière et Saint-Jodard, des billets à prix réduits, valables les dimanches et les fêtes, surtout en été, au moment où chacun émigre vers la campagne.

L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE A ALGER.

Pendant leur voyage, Leurs Majestés ont relâché au port Mahon. L'Impératrice est descendue et s'est plu à mettre quelques instants le pied sur la terre espagnole, *incognito*, bien entendu. S. M. est entrée dans une église, et, après avoir assisté à une messe, est rentrée immédiatement à bord de l'*Aigle*. Pendant ce temps, l'Empereur examinait le port Mahon avec un grand intérêt. Il a écrit ensuite une lettre pour la reine d'Espagne. A midi, les tambours battaient dans Mahon : les soldats espagnols accouraient de toute part pour voir l'auguste souverain

sceptre ! Aujourd'hui, enfin, les vieux compagnons proscrits par Clarke après 1815, peuvent dire fièrement à la jeune génération : Nous l'avons vu ! nous l'avons connu, aimé, servi !

— Oh ! la médaille de Sainte-Hélène, quelle belle et touchante idée, monsieur !

C'est pour cela que je veux aussi voir Napoléon III, pour le bénir au nom de son oncle, pour le saluer comme j'aurais salué son oncle, et pour crier, pour celui-ci comme pour l'autre : Vive l'Empereur !

En prononçant ces paroles de foi et d'amour, le vieillard s'écartait de nouveau échauffé; l'enthousiasme avait encore surexcité ses facultés. Heureusement un bon potage, un excellent verre de vin vieux lui rendirent de nouvelles forces.

III.

Ce ton chaleureux, ces souvenirs émus, avaient vivement impressionné ses auditeurs. L'un de ses deux interlocuteurs après avoir de nouveau consulté l'ami caché dans la foule, dit au vieux soldat :

— Votre histoire doit être bien curieuse, mon ami ?

— Curieuse... ma foi, comme tout ce qui touche au grand homme, et pour sûr, bien remplie.

— Vous sentez-vous maintenant capable de nous la raconter ?

— Mon Dieu, oui ; aussi bien que mes jambes y trouveront leur compte : ce n'est jamais la langue qui est fatiguée, surtout quand il s'agit de parler de LUI.

Dame, ce n'est pas ronflant comme votre histoire à vous, peut-être, mais c'est pur, je ne vous dis que ça !

D'abord, je suis né dans la grande année, l'année qui a valu Napoléon à la France en renversant l'ancien ordre de choses, en 1789.

Ma mère était une simple couturière ; mon père était maréchal... pas de France !... maréchal-ferant.

Quand l'invasion menaça nos foyers, quand la Convention aux abois proclama la patrie en danger, quand le comité de salut public fit retentir à la tribune ces paroles que je me suis souvent fait lire depuis : « Tous les Français, tous les sexes, tous les âges sont appelés à la défense de la liberté... Les jeunes gens combattront, les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie, prépareront les subsistances ; les femmes travailleront aux habits des soldats, feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles des blessés ; les enfants mettront le vieux linge en charpie, et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les anciens, se feront porter sur les places publiques ; ils y enflammeront le courage des jeunes guerriers... Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers ; le sol des caves servira à préparer le salpêtre ; tous les chevaux de selle seront requis pour la cavalerie, les chevaux de voiture pour l'artillerie ; les fusils de chasse, de luxe, les armes blanches et les piques suffiront pour le service de l'intérieur. La république n'est plus qu'une grande ville assiégée ; il faut que la France ne soit plus qu'un vaste champ ! » Quand, dis-je, ces paroles patriotiques retentirent, mon père et ma mère partirent pour l'armée.

de la France, et les autorités revêtaient en toute hâte leur grande tenue.

Un canotier indiscret avait violé la consigne et murmuré le nom de l'Empereur et de l'Impératrice des français : de là l'empressement des espagnols ; mais l'*Aigle* avait déjà mis le cap sur Alger à toute vitesse.

A sept heures du matin le yacht impérial entra dans le port.

Toute la ville d'Alger s'était portée sur la plage. Les canons de la rade et des batteries de terre tonnaient et mêlaient leur voix formidable aux cris de joie, aux acclamations de la population. Trente mille Arabes à cheval, apparaissaient, faisaient bondir leurs coursiers et saluaient Leurs Majestés.

Un instant après la *Foudre* arrivait, apportant le bey de Tunis, impatient d'assister à la fête, malgré les exhortations du vaisseau anglais la *Reine*, qui s'était rendue à toute vitesse devant Tunis pour engager le bey à ne pas quitter sa capitale et ses Etats.

L'Empereur a envoyé immédiatement les plus belles voitures à la plage pour prendre le bey. Le soir il y a eu illumination générale.

Rien ne peut donner une idée du coup d'œil que présentait alors la ville d'Alger, toute étincelante de lumières. Sur plusieurs portiques on a beaucoup remarqué, entouré d'un cordon de feu, l'inscription suivante : *Au Prince Impérial, roi d'Alger*.

Cinquante mille Arabes campaient en dehors de la ville. Le 18, a eu lieu la pose de la première pierre du boulevard de l'Impératrice Eugénie et la bénédiction d'une locomotive : à cette occasion, monseigneur Pavy, évêque d'Alger, notre compatriote roannais, a adressé à l'Empereur et à l'Impératrice le discours suivant, que tous nos lecteurs liront sans doute avec le plus grand plaisir, comme provenant d'ailleurs d'une des notabilités de notre ville.

Sire,

Le voilà donc franchi par Vos Majestés, malgré ses fatigues plus grandes que ses périls, le lac désormais français de la Méditerranée ! Le voilà foulé par vos pieds augustes, ce rivage naguère encore inhospitalier et barbare, aujourd'hui marqué du double sceau de la véritable civilisation, la croix et le drapeau de la France ! O les trois souverains de la vieille Europe qui osèrent aborder en armes l'Afrique musulmane, Saint-Louis, Charles-Quint, Sébastien, trouvèrent la défaite ou la mort, Vous débarquez, triomphateur pacifique, aux applaudissements de l'Européen et de l'Indigène, accourus de nos trois provinces, également heureux de suivre votre glorieux cortège ; vous marchez entre deux haies formées de plus de cent victoires ; sur l'emplacement des haches écroulées, vous rencontrez des arcs de triomphe et de riantes habitations parées en fête ; c'est du seuil d'une mosquée changée en église que la religion salue votre bienvenue, et vous consacrez solennellement, en présence et avec l'adhésion des deux races, victorieuse et vaincue, les liens indissolubles qui les unissent pour jamais, sous le même sceptre, à la même patrie. Dieu soit béni de nous avoir ménagé un tel spectacle, et que Vos Majestés reçoivent nos remerciements pour une telle faveur !

Sire,

L'incomparable Augustin disait : « Le comble de la féli-

J'avais à peine quatre ans ; mon père hésitait, à cause de cet âge si frêle ; mais ma mère, lui montrant la guilloitine et le sang qui coulait dans les rues, s'écria :

— Là-bas est l'honneur !... Fuyons ces horribles drames ! Allons défendre la patrie !

C'était une femme courageuse que ma mère. Elle me porta presque tout le long du voyage... un voyage presque aussi long que celui que je viens d'accomplir. Nous allions à Toulon, combattre les Anglais.

Ainsi, c'est à quatre ans que j'ai vu Bonaparte pour la première fois. Mon père fut blessé par un boulet, le jeune officier d'artillerie vint le voir et réconforta ma mère. Il me prit sur ses genoux et m'embrassa.

Tous deux nous entrions dans la carrière, lui de la gloire, moi des armes... Vous riez, messieurs !... Jamais ce regard d'aigle ne s'est effacé de mon souvenir... Il a toujours exercé sur moi le même magnétisme.

Quatre ans plus tard, j'avais un petit tambour, un petit uniforme — en bien meilleur état que celui de mon père ! — Ma mère était vivandière... et nous gagnions les victoires de Montenotte, Millesimo et Mondovi !

Vingt minutes après le petit caporal, nous passions le pont de Lodi.

J'étais à Castiglione et à Lonato quand Bonaparte culbutait Wurmser, et dans ma jeune tête il n'y avait pas moins d'ardeur que dans celle de ces grands généraux qui débutaient, futurs paladins du moderne Charlemagne : Masséna, Murat, Berthier, Augereau, etc.

En 1800, j'avais onze ans. La vie des camps avait déjà développé ma taille, et l'uniforme m'allait, disaient-ils, à ravir. Alors, nous étions mieux vêtus et déjà pleins d'amour pour notre général, devenu premier consul.

Sur ses pas, comme autrefois les soldats d'Annibal, nous franchissions le mont Saint-Bernard, et bientôt la bataille de Marengo terrifiait nos ennemis. Cette glorieuse bataille nous fut pourtant bien fatale, à ma mère et à moi : mon père, Jérôme Mathias, y mourut au champ d'honneur.

Avant de rendre le dernier soupir, il nous adressa un dernier discours :

— Catherine, dit-il à ma mère, jure-moi que Jean — c'était moi — ne quittera ni l'habit militaire, ni le petit caporal...  
Ma mère le jura en pleurant.

— Va, dit-elle, je ne le quitterai pas non plus... Ma mort sera comme la tienne, celle des braves ! et je payerai jusqu'au bout la dette de la patrie.

Vous jugez bien que de tels exemples ne devaient pas être perdus pour moi. A quinze ans, j'étais le premier enfant de troupe du camp de Boulogne.

Réalisant la promesse du maître, je puis le dire aujourd'hui : J'étais à Austerlitz !... et je m'y battis bien, je vous le jure ! Un coup de sabre me coupa le petit doigt de la main gauche, comme vous pouvez le voir ; mais le lendemain, pour récompense, l'Empereur me disait :

— Jean, tu feras ton chemin ! Apprends à lire, je te ferai maréchal de France !

(Suite au n° prochain.)

cité est de pouvoir ce qu'on veut et de vouloir ce qu'on doit (1). Cette intelligence et cette puissance du bien sont par excellence, et dans la mesure que comportent la faiblesse humaine ou les difficultés des temps, le privilège des monarques chrétiens et forts.

A cet égard, Sire, Votre Majesté aura dans l'histoire une large part. L'Algérie, la France et l'Europe rediront à jamais ce que vous avez fait pour elles ; et, qu'il me soit permis de le dire, la religion espère avoir, et demain, peut-être, à rendre au vainqueur de l'anarchie de nouvelles actions de grâces pour de nouveaux bienfaits. Daigne le Seigneur, à toutes vos gloires, Sire, ajouter, malgré tant de complications et d'obstacles, une gloire que votre noble cœur ne saurait manquer d'ambitionner, et dont la catholicité serait heureuse de couronner le front de son bienfaiteur.

L'Algérie, à son tour, se présente à Votre Majesté avec la reconnaissance sur les lèvres et la confiance dans le cœur. Vous avez beaucoup fait pour elle, mais ce ne sera pas en vain que vous aurez apporté à l'étude de ses nécessités présentes et du mouvement laborieux de ses destinées le coup d'œil de l'aigle qui n'a qu'à voir pour comprendre et qu'à vouloir pour réaliser. Les intérêts religieux, dont les besoins frapperont vos regards, y gagneront ; comme les intérêts civils, la croix aussi bien que la charrue ; et de même que cette visite auguste à la grandeur d'un précédent sans exemple dans nos annales ; de même elle aura, nous l'espérons, l'importance d'un bienfait sans égal dans nos souvenirs.

Pendant que le drapeau de la France recouvre de ses plis le trône, hélas ! si justement amoindri et plus que jamais menacé du Saint-Père ; pendant que nos aigles enivrées de victoires abattent leur vol sur les cœurs ensanglantés du Liban ; pendant que notre épée force la Chine au respect des traités et prépare les voies au double apostolat de l'Evangile et de la civilisation ; pendant que vous repoussez les frontières de la France en lui adjoignant deux provinces, restées constamment françaises par le cœur, votre parole, Sire, vient féconder les sillons de l'Algérie, arrosés déjà de tant de sang et de tant de sueurs. Cette auguste semence, je le dis hardiment devant les saints autels, ne tombera ni sur des cœurs ingrats ni sur des champs rebelles.

Comptez sur l'Algérie, Sire ! Jusqu'ici elle a payé en héroïsme à la France tout ce qu'elle recevait en sollicitude et en argent ; un prochain avenir paiera en grandeur, en force, en éclat, en appui et en trésors de toute nature la dette qu'elle n'a pu acquitter encore que par son dévouement et ses vœux.

Madame,

Nous remercions l'Empereur d'avoir doublé le prix de sa visite en se faisant accompagner de Votre Majesté ; c'est le charme ajouté à la puissance, c'est le sceptre entouré de fleurs.

L'Algérie voit avec bonheur une aimable souveraine dont le front rayonne d'un diadème moins éclatant, mais plus doux que celui de l'Europe, le diadème de la charité. Que celui qui a donné à Votre Majesté l'intelligence et l'amour du pauvre vous rende au centuple, Madame, le bien que vous faites et celui que vous avez dans le cœur. Qu'il accorde à Votre Majesté, si douce et si bonne, à votre auguste époux, dont le génie surpasse la fortune, à ce jeune prince qui n'aura pas reçu vainement, à l'aube de la vie, le nom et la bénédiction d'un saint mais désolé Pontife, les trésors dont le ciel est prodigue envers les élus de la droite ; les lumières et les vertus qui rendent la couronne vénérable, les gloires qui la haussent et les prospérités qui l'embellissent !

Chrétienne, souveraine, épouse et mère, soyez heureuse, Madame, soyez heureuse autant qu'on peut l'être, de nos jours, sur un trône, et même sur le plus beau de tous les trônes après celui du ciel !

(1) *Posse quod velis, velle quod oportet.* De Trinitate L. XIII, c. xii, n. 17.

C'est le 20 septembre qu'a eu lieu, à Saint-Etienne, l'installation du nouveau Conseil municipal. Après l'accomplissement de cette formalité, M. le Préfet de la Loire a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

En venant procéder, au nom de l'Empereur, à l'installation de la mairie de St-Etienne, je saisis avec empressement l'occasion d'examiner avec vous la situation des affaires municipales.

Je veux d'abord rendre un hommage mérité à votre excellent maire. Choisi par le gouvernement, élu par ses concitoyens, il a toujours montré un esprit net et résolu, un zèle aussi actif qu'éclairé. Un dévouement sans réserve aux intérêts publics. Son nom restera désormais attaché à l'œuvre de régénération qu'il a entreprise avec vous, et qu'ensemble vous saurez achever.

Il y a peu d'années, un système financier étrange avait séduit votre administration communale, dont le but principal semblait être de faire des économies. Ces doctrines singulières se retrouvent, sous des formes diverses, mais avec une obstination marquée, dans tous les anciens comptes-rendus annuels de la mairie. On répétait que les recettes ordinaires devaient suffire à toutes les dépenses ; qu'il ne convenait, en dehors des cas extrêmes, de recourir, ni à l'impôt, ni à l'emprunt ; qu'il fallait s'enfermer dans le budget et n'en pas sortir, si ce n'était le moins possible. Messieurs, on ne juge pas une administration sur ses théories, mais sur ses résultats. Les théories, je crois superflues de les discuter, car vous en avez fait justice ; les résultats, vous les connaissez. Ce sont ces rues étroites, où l'air ne circule qu'avec peine, où le soleil n'a jamais pénétré ; ces églises qui ressemblent à des chapelles ; ces bâtiments publics trop exigus, comme le lycée impérial, qui a coûté si cher et dont la destruction est résolue avant même que sa construction soit terminée ; ces édifices qu'il a fallu refaire à grands frais, comme l'hôtel de ville, on dont on peut à peine utiliser les démolitions, comme le palais de justice.

On avait peu ou pas emprunté, mais on n'avait rien fait. Le passé s'était résigné à toutes les privations pour léguer à l'avenir des épargnes, qui ne lui valent pas même aujourd'hui sa gratitude, car elles sont infiniment plus onéreuses qu'une dépense immédiate et intelligente n'eût été profitable. La preuve en est partout sous vos yeux : les terrains, dont on aurait obtenu facilement la cession gratuite il y a vingt ans, ou qu'on aurait achetés environ 2,500 fr. l'hectare, il faut les payer au moins vingt-cinq mille francs aujourd'hui. On a économisé les intérêts et l'amortissement d'un emprunt, c'est vrai, mais tandis que le prix des matériaux et de la main-d'œuvre s'élevait au triple, celui des emplacements à bâtir a plus que décuplé.

Sous l'influence de tels systèmes, il est possible d'aligner correctement les chiffres d'un budget, de maintenir assez bien l'équilibre entre la recette et la dépense, mais on n'équilibre la mission élevée dont on est investi ; on ne pourvoit nullement aux

besoins matériels et moraux d'un centre considérable de population. Avec ces petits moyens vous le savez trop, on ne fait que de petites choses, on n'obtient que des résultats sans durée comme sans grandeur.

Ce n'est pas tout, Messieurs, ces économies malentendues, qui menaient lentement un particulier à l'aisance, conduisent rapidement une ville à sa ruine. Je n'exagère rien en affirmant qu'elles sont désastreuses. Saint-Etienne, qui a subi trop longtemps ce triste régime, en offre un exemple frappant. Grâce aux progrès incessants de sa merveilleuse industrie, cette ville avait pris un développement inespéré, un essor inouï, elle était déjà un des principaux centres commerciaux de France, un des plus importants foyers de production du monde, mais elle restait mal éclairée ; plus mal pavée, elle n'avait que des rues boueuses et des maisons noires. On avait oublié de lui donner une seule promenade. Tout lui manquait, même le nécessaire, même la propreté, et ce renom fâcheux, dont vous tenez à honneur d'effacer jusqu'au dernier vestige, était si généralement répandu qu'à une date récente, dans un document officiel, les organes du conseil d'Etat appelaient encore Saint-Etienne un *immense village*. Non seulement les étrangers ne venaient pas s'y fixer, mais ses habitants eux-mêmes s'en éloignaient, malgré le sentiment si naturel et si profond qui attache l'homme aux lieux où il est né. Pour eux, ce n'était qu'un atelier de travail ; à peine enrichis, ils se hâtaient d'aller jouir ailleurs de leur fortune et demander, soit à Paris, soit à Lyon, ce qu'ils ne pouvaient trouver chez eux, ce qui fait l'agrément des villes et le charme de la vie qu'on y mène.

Messieurs, une telle situation ne pouvait se prolonger davantage, l'honneur vous restera d'y avoir mis un terme. Vous avez rompu sans retour avec ces traditions funestes, vous avez compris que, sous le règne de l'Empereur dont la féconde initiative embrasse tout pour régénérer, cette cité ne pouvait rester stationnaire sans devenir rétrograde, sans se condamner à une décadence aussi prompte que son élévation. De grands devoirs vous étaient imposés, vous avez su les remplir, et pendant le cours si limité de votre mandat, dans la mesure de vos ressources, vous avez imprimé partout autour de vous un mouvement remarquable de transformation.

Pendant les cinq années qui viennent de s'écouler, deux faits considérables se sont accomplis : l'annexion des communes suburbaines et le transfert de la Préfecture. Grâce à cette double mesure, due au Gouvernement de l'Empereur qu'on a si justement appelé un gouvernement de solutions, votre population s'est accrue de 30,000 âmes, et Saint-Etienne est devenue la septième ville de l'Empire.

Messieurs, le premier besoin de l'agglomération stéphanoise, c'était un large approvisionnement d'eau. Après de longues et consciencieuses études dirigées avec autant de zèle et de persévérance que de talent par MM. Graeff et Conte-Grandchamps, vous avez adopté un projet que son juge le plus compétent, le Conseil général des ponts et chaussées, a apprécié en ces termes : « Les dispositions générales de ce projet sont parfaitement en-tendues et font le plus grand honneur aux ingénieurs qui, chargés d'étudier un problème « pour ainsi dire insoluble, sont parvenus à force « d'intelligence et de recherches à trouver une « solution satisfaisante sous tous les rapports. »

Ce projet, qui assure à Saint-Etienne une distribution d'eaux pures et abondantes en la préservant du fléau des inondations, entrainera une dépense de plus de trois millions répartie dans une proportion équitable entre la ville et l'Etat. Son exécution, fort avancée d'éjà, poursuivie avec vigueur, sera menée à fin dans un délai rapproché. Notre population tout entière a voulu visiter dans les gorges sauvages de Rochetaillée, au lieu dit le *Gouffre d'Enfer*, ce barrage de cinquante mètres de profondeur qui formera un réservoir de 1,900, 000 mètres cubes, et cette ligne gigantesque d'aqueducs qui rappelle les travaux grandioses exécutés par les Romains.

Une pareille entreprise suffirait pour honorer le souvenir d'une administration municipale.

Entrés résolument dans la voie du progrès, vous avez voulu, dans la limite de vos moyens financiers, donner sans délai satisfaction aux besoins les plus urgents.

Vous avez assuré d'une manière convenable l'éclairage public ; les cailloux aigus de vos rues principales ont été remplacés par un pavé d'échantillon ; les trottoirs sont successivement réparés en même temps qu'élargis ; le service de la police municipale, qui intéresse à un si haut degré le bon ordre et la sécurité publique, a été réorganisé ; vous avez donné satisfaction aux vœux du commerce en promettant un subside annuel à sa Chambre élective et en votant des fonds importants pour la substitution immédiate d'un système perfectionné aux appareils défectueux actuellement en usage à la condition des soies ; vous avez encouragé la création de la Société des Amis des Arts et voté le renouvellement du cadastre ; votre plan d'alignement remanié et discuté sans résultat depuis quinze ans a été définitivement arrêté ; vous avez décidé la démolition du quartier des Gauds et l'ouverture sur son emplacement reconstruit d'un cours qui aura trois cents mètres de longueur et vingt-cinq mètres de largeur ; vous avez créé la place Jacquart, agrandi la place Villebeuf, nivelé et approprié la place aux Beufs ; une loi récente a divisé la ville en quatre cantons, et le décret relatif aux rues de Paris a été rendu applicable à celles de St-Etienne ; le badgeonnage des maisons a été prescrit, la circulation dans la ville interdite aux houilles en transit, et le balayage des rues mieux surveillé ; vous avez ouvert, outre le cours de l'Hôpital, le cours Fauriel, sur une étendue de deux kilomètres et une largeur de quarante mètres ; vous avez créé des jardins élégants sur la place Marengo, auxquels s'ajouteront bientôt ceux du clos Giraud et les pelouses plantées et fleuries que la Compagnie du chemin de fer va établir en avant de la gare du Château-Creux.

Vos édifices départementaux tombaient en ruines, le Conseil général, assemblé pour la première fois dans vos murs, oubliant d'anciens dissentiments et des rivalités locales désormais effacées, a voté les sommes nécessaires pour une entière reconstruction. La caserne de gendarmerie est terminée, la prison le sera bientôt, et le palais de justice monumental qui s'achève également, sera un des principaux ornements de la cité quand vous aurez

dégagé sa façade et embelli la place sur laquelle il est élevé.

Les églises de Sainte-Marie, Saint-Roch, Saint-Ennemond, Montaud et Notre-Dame ont été restaurées, agrandies ou reconstruites; un vaste édifice sera prochainement mis à la disposition du Bureau de bienfaisance, dont le zèle charitable a trouvé un utile auxiliaire pendant les rudes épreuves des derniers hivers, dans l'institution des Fourneaux économiques que vous avez créés et qui ont distribué plus de 800,000 portions d'aliments sains et bien préparés moyennant cinq centimes.

Le palais des Arts est construit; quand vous aurez fait dessiner et planter les jardins du cours qui en formera l'avenue, vous aurez donné à la ville un monument remarquable, que vos successeurs voudront peut-être un jour compléter par l'achèvement du projet primitivement conçu.

Enfin, Messieurs, l'habile architecte qui a dirigé la plupart des travaux que je viens d'énumérer a construit dans les terrains du clos Giraud une Ecole de dessin, dont l'élégance et la hardiesse ont été justement remarquées, et il va terminer la restauration laborieuse et difficile de l'hôtel de ville où vous êtes réunis et qui, grâce à son talent, va prendre enfin des proportions monumentales dignes de son importance, et de sa destination.

Tels sont, Messieurs, les projets conçus, les améliorations préparées ou exécutées, les progrès principaux accomplis pendant l'exercice de votre dernier mandat. Les résultats obtenus sont encore incomplets, ils laissent sans doute beaucoup à désirer, mais de grandes choses ont été faites, et je ne crains pas de m'abuser en vous disant que les cinq dernières années tiendront dans votre histoire municipale une plus large place dans le demi-siècle qui les a précédées.

Votre situation financière est excellente. La diminution momentanée des recettes de l'octroi tient à une cause accidentelle et transitoire que chacun de vous connaît. Vos embarras actuels, auxquels il est si facile de remédier, viennent uniquement de ce que, par des emprunts restreints à une durée de huit à neuf années, on a grevé trop lourdement le présent des charges dont un long avenir profitera. Quoi qu'il en soit, Messieurs, dans neuf ans, en 1870, la ville de Saint-Etienne ne devra pas un centime. Il y a en France peu de chefs-lieux de cantons, et je ne crois pas qu'il y ait un seul chef-lieu d'arrondissement dont la position financière soit aussi nette et aussi prospère.

Loin de vous arrêter, Messieurs, vous continuerez l'œuvre que vous avez si bien commencée. Sans oublier les règles de la sagesse, vous tenant à l'écart des imprudences comme des timidités administratives, vous remplirez dignement votre nouveau mandat. Vous contribuerez à doter Saint-Etienne de monuments, de promenades, d'éléments de bien-être et de progrès qui lui ont si longtemps fait défaut; vous achèverez enfin de fonder une grande ville.

Je ne puis qu'applaudir à vos travaux passés, et vous engager à les poursuivre en marchant avec fermeté dans cette voie, où l'opinion publique vous a précédés, où vous suivra l'énergie appui de l'administration et la reconnaissance unanime de vos concitoyens.

Ce discours de M. le Préfet semble presque avoir été fait pour le Conseil municipal de notre ville. Nous espérons que notre nouvelle administration municipale en fera son profit.

Nous y remarquons que la dépense des fontaines de St Etienne sera répartie, a dit M. le Préfet, entre la ville et l'Etat... *Cuique suum.*

Nous lisons dans le *Siècle* que l'Empereur de Russie vient d'envoyer à Napoléon III, par l'entremise de deux de ses aides-de-camp Pierre et Paul Schouvaloff, quatre magnifiques chevaux que le czar a choisis dans ses haras. Ces chevaux, qui ont fait la route du fond de la Russie à Paris dans l'espace de deux mois, étaient accompagnés par quatre soldats et un sous-officier de la garde impériale russe et encore par un vétérinaire.

Notre Empereur a beaucoup admiré la beauté, la force et l'élégance de ces chevaux d'élite; il a témoigné aux comtes Schouvaloff combien il était sensible à une attention qui montrait les rapports d'amitié des deux Souverains, et les a chargés d'être auprès de l'Empereur de Russie les interprètes de ses remerciements.

La campagne d'Italie, qui a déjà donné lieu à tant d'actes d'héroïsme et de dévouements, nous fournit aujourd'hui, dit le *Moniteur*, une anecdote qui a le grand mérite d'être vraie et entièrement inédite :

« M. X..., capitaine français, grièvement blessé à la bataille de Sulférino, fut transporté à Brescia, où il subit l'amputation de la cuisse. Une honorable famille de cette ville réclama comme un faveur le droit de lui prodiguer ses soins. Il trouva dans ce modeste foyer, qui se recommandait par des mœurs simples et patriarcales, l'hospitalité la plus charitable et la plus attentive.

« La jeune fille de l'hôte généreux de l'officier français se consacra toute entière comme une sœur tendre et intelligente à soulager sa douleur, à calmer ses regrets et à le consoler de la famille et de la patrie absentes. La reconnaissance d'une part, un vif intérêt de l'autre, les amenèrent à des projets de mariage. Mais la jeune fille n'était pas riche, et le capitaine n'avait rien que l'épée dont il ne pouvait plus se servir.

« S. M. le roi Victor-Emmanuel apprit les détails de ce petit roman glorieux et honnête à la fois, qui avait commencé sur le champ de bataille, s'était poursuivi sur un lit de souffrance et qui va se dénouer au pied des autels. Ils constitua gracieusement une dot à la jeune et noble Bresciane, et S. M. l'Empereur, de son côté, voulut se charger du sort de ce brave officier. Une pension vient de lui être allouée, en attendant qu'une position convenable puisse lui être donnée. »

— Il est en ce moment question d'une mesure dont l'adoption serait probablement proposée; mesure par suite de laquelle les militaires qui obtiennent des congés provisoires à titres de soutiens de famille ou autrement, recevraient l'indemnité de route, pour se rendre dans leurs foyers, comme s'ils voyageaient pour le service de l'Etat, mais ne seraient plus, comme par le passé, rappelés de leur solde de congé lors de leur rentrée au corps.

Dans l'état actuel des choses, les militaires qui vont en congé s'y rendent à leurs frais, et comme la route est quelquefois longue, leurs familles, quoique peu aisées pour la plupart, sont obligées de s'imposer des sacrifices afin de leur fournir les moyens de l'entreprendre.

D'un autre côté, lorsque les militaires rentrant sous les drapeaux reçoivent le rappel de leur solde de congé, cet argent se dissipe vite, et, loin de leur être profitable, devient souvent pour eux une cause de punition.

— Nous annonçons que le premier volume des *Grandes Usines* de France, par M. TURGAN, vient de paraître à la Librairie Nouvelle et chez les principaux libraires de la France et de l'étranger. — Prix par la poste : 12 fr.

— Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du *Petit-St-Thomas*, comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confection, ameublements, etc., etc. (Service spécial pour la Province.) — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

**Agriculture.**

*Moyen de provoquer le lait chez la jument, la vache, la chèvre et la brebis.*

Il arrive assez souvent que les femelles des animaux domestiques ne donnent pas de lait après la parturition. Ce défaut de sécrétion est nuisible à la santé de la mère et très préjudiciable au nouveau-né.

Dans la plupart des cas, on parvient à faire tomber le lait dans le pis en excitant les mamelles par des frictions d'eau-de-vie, par des frictions sèches sur les veines du ventre, en donnant aux animaux une nourriture farineuse et en les logeant dans des écuries chaudes et obscures.

Mais, si ces moyens échouent, on est toujours sûr de réussir (à moins que la bête ne soit malade bien entendu) en lui administrant, lorsque c'est une jument ou une vache, un litre de lait tiède dans lequel on délaie un quart de litre de semence de fenouil. Cette plante, qui porte le nom scientifique d'*anetum feniculum*, est bien connue des ménagères parce qu'elle est l'assaisonnement obligé des *cornichons*. Quand on ne l'a pas récoltée dans son jardin, on peut se la procurer dans toutes les pharmacies.

La dose est de moitié pour une brebis ou une chèvre.

Si, par exception, le lait n'était pas tombé au bout de quarante-huit heures, il faudrait recommencer l'opération.

Ce moyen, généralement employé dans certaines localités de la province de Hainaut, est encore ignoré de la plupart de nos cultivateurs.

**CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES AGRICOLES**

Autorisée par décret impérial du 30 décembre 1858.  
Administration centrale à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, 3.

La Caisse générale des assurances agricoles a pour but de garantir l'agriculture contre tous les fléaux périodiques qui la frappent, et de lui fournir les bases du crédit qui lui manque.

La Caisse générale embrasse la France entière et comprend cinq assurances distinctes :

- 1° L'assurance contre l'incendie, mobilière et immobilière;
- 2° L'assurance contre la grêle;
- 3° L'assurance contre la mortalité du bétail;
- 4° L'assurance contre la gelée;
- 5° L'assurance contre l'inondation.

Ces diverses assurances n'ont aucune solidarité entre elles, si ce n'est l'emploi du fonds de réserve, qui leur permet de se venir mutuellement en aide.

Les assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité du bétail sont aujourd'hui en pleine activité, et fonctionnent à la satisfaction de l'administration et des assurés.

Les assurances contre la gelée et l'inondation s'organisent et entreront en exercice au commencement de l'année prochaine.

La Caisse générale réunit à la fois les avantages de la prime fixe, qui permet aux assurés de connaître à l'avance l'étendue de leur engagement, et ceux de la mutualité, qui, excluant toute spéculation, fait tourner au profit des assurés les bénéfices que les compagnies réservent pour leurs actionnaires.

Créée dans les mêmes conditions de désintéressement que les *Caisse d'épargne* et de *Secours mutuels*, cette institution ne demande aux assurés que ce qui est nécessaire pour réparer leurs pertes; et, comme elle n'a qu'une seule administration pour toutes les assurances, les charges y sont réduites aux proportions les plus modérées.

Bien que les tarifs de la Caisse générale soient de beaucoup inférieurs à ceux des compagnies, ils ont été calculés de manière à four-

nir des ressources suffisantes pour payer les sinistres, et former successivement un fonds de réserve qui, en augmentant la garantie des assurés, permettra de diminuer leurs charges.

Indépendamment de son fonds de réserve, la Caisse générale a constitué un capital de garantie de 5 millions, qui lui donne le moyen de parer à toutes les éventualités.

La Société est administrée par un conseil de 25 membres, choisis parmi ses principaux fondateurs et actionnaires, et par un directeur général.

Elle est représentée dans chaque arrondissement par un directeur particulier et par un comité de patronage choisi parmi les notabilités locales.

Elle a, dans la plupart des communes, un agent secondé par un comité composé des principaux habitants de la commune.

La Caisse générale est considérée, à juste titre, comme la base du crédit agricole, comme le moyen le plus efficace de régulariser ainsi que d'augmenter le revenu des terres, et d'améliorer le sort des cultivateurs.

Elle réunit donc tous les caractères d'une grande institution d'utilité publique; à ce titre, elle a droit au concours actif de tous les hommes de bien.

Le directeur général, PERRON.  
(Moniteur).  
(Voir aux annonces.)

**BOURSE DE PARIS,**  
du 29 septembre 1860.

4 1/2 %	95,75
3 %	68,65
Banque de France	2,820

**Annonces judiciaires**

Etudes de M<sup>e</sup> CORNU, avoué à Roanne, et de M<sup>e</sup> CHAZELLE, notaire à Saint-Symphorien-de-Lay.

**Vente par licitation DE DIVERS IMMEUBLES**

Situés en la commune de Machézal, lieu dit à la MACONNIÈRE.

Adjudication au dimanche 21 octobre 1860, sur les onze heures du matin

En l'étude et par-devant M<sup>e</sup> CHAZELLE, notaire à Saint-Symphorien-de-Lay.

Par jugement du tribunal civil de Roanne, en date du dix-huit juillet mil huit cent soixante, dûment en forme, contradictoirement rendu entre: 1<sup>o</sup> monsieur Jean Rozier, propriétaire et négociant, demeurant à Machézal, lieu de Pin-Bouchain, demandeur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> NICOLAS CORNU, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne;

2<sup>o</sup> Madame Annette Rozier, veuve de monsieur François Pierron, limonadière, demeurant à Tarare (Rhône), héritière précipitaire d'un quart de tous les biens composant la succession de Jeanne Viailler, sa mère, décédée veuve de Jean Rozier, suivant le testament de cette dernière, reçu M<sup>e</sup> Salet, notaire à Tarare, le dix décembre mil huit cent cinquante-neuf, enregistré;

Et 3<sup>o</sup> madame Elisabeth Durand, veuve de monsieur Claude Rozier, sans profession, demeurant à Montenoite (Algérie), en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Louis et Jeanne Rozier, ses deux enfants mineurs issus de son union avec le dit Claude Rozier, décédé, et à cause des reprises qu'elle peut avoir à exercer contre la succession de son défunt mari, toutes deux défenderesses, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Jean-Louis VIAL, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne.

Il a été ordonné que les immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Jeanne Viailler, décédée veuve de Jean Rozier, en son vivant propriétaire, demeurant à Tarare, seraient vendus, en un seul lot, par-devant M<sup>e</sup> CHAZELLE, notaire à Saint-Symphorien-de-Lay, commis à ces fins.

**DÉSIGNATION des immeubles à vendre**

Les immeubles consistent en un petit corps de domaine situé en la commune de Machézal, lieu dit à la *Maconnière*, composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, prés, terres, genêtiers, bois pins et bois taillis, aisances et dépendances, de la contenance approximative de seize hectares quatre-vingt-trois ares dix centiares, et divisé comme il suit :

1<sup>o</sup> Une terre appelée le *Vernet*, portant le numéro 103 de la matrice cadastrale de la commune de Machézal, ayant une contenance approximative de deux hectares soixante-cinq ares soixante centiares.

Cette terre est bornée, au nord, par terre à Jean Rozier; au levant, par chemin du Pin-Bouchain à Saint-Cyr-de-Valorges; au midi, par terre encore à Jean Rozier, et au couchant, par terre à Brot;

2<sup>o</sup> Les bâtiments, cour et le jardin, dits à la *Maconnière*, portant les numéros 110, 111 et 111 bis, une terre et une genêtiers appelée la *Brosse*, portant les numéros 285 et 285 bis du plan de la matrice cadastrale de Machézal, de la contenance approximative de deux hectares quinze ares dix centiares, confinée: au nord, par jardin à demoiselle Noyel-Barroud; au levant, par chemin de Pin-Bouchain à Violy;

au midi, par bois à Jean Rozier; au couchant, par chemin de Pin-Bouchain à Saint-Cyr-de-Valorges, et encore par bâtiments à Beluze;

3<sup>o</sup> Une terre genêtiers, appelée la *Plantée*, portant le numéro 292 du plan de la matrice cadastrale de la commune de Machézal, ayant une contenance approximative de cinq hectares sept ares vingt centiares.

Cette genêtiers est bornée: au midi, par genêtiers à Jusselme; au levant, par terre à Beluze et à Deroire; au nord, par maison et jardin à Jusselme, et maison et jardin à Deroire; au couchant, par bois à Jean Rozier et bois à Brot;

4<sup>o</sup> Un tènement de genêtiers, bois pins et prés, appelé *Combassin* et *Monjou*, portant les numéros 317, 318, 337, 338, 339, 340 et 342, ayant une contenance totale approximative de six hectares quatre-vingts ares vingt centiares, savoir: les numéros 317 et 318, qui sont en bois pins et en genêtiers, ont une contenance de soixante-dix-huit ares quatre-vingts centiares; le numéro 337, qui est une genêtiers, a une contenance approximative de un hectare soixante-huit ares quatre-vingts centiares; les numéros 338, 339 et 340, qui sont en bois pins et bois taillis, ont une contenance approximative de deux hectares soixante-quatorze ares quarante centiares, et enfin le numéro 342, qui est le pré dit à *Combassin*, a une contenance approximative de un hectare soixante-treize ares vingt centiares. Tous les fonds sus-désignés sont portés sur le plan de la matrice cadastrale de Machézal à la section C.

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par devant M<sup>e</sup> CHAZELLE, notaire à la résidence de Saint-Symphorien-de-Lay, commis à ces fins, le dimanche vingt-un octobre mil huit cent soixante, sur les onze heures du matin, sur la mise à prix de 1,500 francs, fixée par le jugement énoncé, ci-dessus, à 1,500 f.

Il y sera procédé, tant en l'absence que présence de 1<sup>o</sup> monsieur Jean Rozier, maître de poste, propriétaire et négociant, demeurant à Pin-Bouchain, en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Louis Rozier et Jeanne Rozier, sus-nommés; 2<sup>o</sup> de Claude Noyel, aubergiste, demeurant à Pin-Bouchain, commune de Machézal, en qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* des mineurs sus-nommés.

Pour extrait :

Signé CORNU.  
Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> CORNU, avoué à Roanne, et à M<sup>e</sup> CHAZELLE, notaire à Saint-Symphorien-de-Lay.

Enregistré à Roanne, le vingt-huit septembre mil huit cent soixante, folio 159, case 5<sup>o</sup>. Reçu un franc et dix centimes pour décime.

Signé CARTIER.

Etude de M<sup>e</sup> MARILLIER, huissier à Roanne.

On fait savoir que le *vendredi cinq octobre mil huit cent soixante*, à dix heures du matin, sur la place St-Etienne, à Roanne, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MARILLIER, huissier à Roanne, à la vente, aux enchères publiques, de deux chevaux, leurs harnais et deux voitures.

La vente se fera au comptant.

Etude de M<sup>e</sup> CHERVIÉ, notaire à Charlieu.

M. Antonin BILLIET, négociant en soierie, demeurant à Charlieu, acquéreur du mobilier et du matériel de fabrication de M. Joachim CHABRIER, de Charlieu, paiera le prix de son acquisition le dimanche vingt-un octobre mil huit cent soixante, dix heures du matin, en l'étude de M<sup>e</sup> CHERVIÉ, notaire à Charlieu.

Les personnes qui pourraient avoir des droits, sont invitées à les faire connaître de suite à M<sup>e</sup> CHERVIÉ, et à assister, si bon leur semble, au paiement.

**Retrait de cautionnement.**

M. Jean-Marie Gouttenoire, ex-huissier, demeurant à Néronde, prévient le public, qu'ayant cessé ses fonctions d'huissier à la résidence de cette commune, il est dans l'intention de retirer du trésor le cautionnement qu'il y a versé en sadite qualité.

La présente publication qui sera renouvelée encore deux fois, est faite, afin que les personnes qui croiraient devoir s'y opposer, puissent le faire en temps utile.

Signé GOUTTENOIRE.

**A VENDRE**

EN GROS OU EN DETAIL

Plusieurs EMPLACEMENTS sur trois rues différentes aux Baraques-Mulsant.

Et une TERRE de trois hectares, sur la route de Paris, à un 1/2 kilomètre de la ville.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHAMBOSSE, coiffeur, maison du Cercle, à Roanne.

**A LOUER A LA TOUSSAINT**

**BEAU LOGEMENT**

au château du *Marrais*

dans une position fort agréable.

S'adresser au sieur TRUCHE, audit château.

# CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES AGRICOLES

FONDÉE SOUS LES AUSPICES ET AVEC L'ENCOURAGEMENT DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE,

Autorisée par Décret impérial du 30 Décembre 1858.

RÉDUCTION de 25 à 50 pour cent des tarifs des anciennes Compagnies contre L'INCENDIE.

CAPITAL DE GARANTIE : CINQ MILLIONS, indépendamment du Fonds de Réserve.

S. M. L'EMPEREUR a assuré à la Société ses Propriétés privées.

Le Directeur de l'arrondissement de Roanne, Alphonse CHARCOSSEY.

Les Bureaux de la Direction sont situés sur la Place St-Etienne, N° 19, au 2<sup>m</sup>, et ouverts de 9 heures du matin à midi, et de 3 à 5 heures du soir.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

TROUSSEAUX  
ET LAYETTES.

## MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT ST-THOMAS

CACHEMIRE FRANÇAIS  
ET DE L'INDE.

A PRIX FIXE.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco et toute expédition au-dessus de 25 fr. est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants

dans aucune ville de France, elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulans qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du Petit Saint-Thomas; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

### MORTO-INSECTO

Pour détruire immédiatement les PUCES, PUNAISES, FOURMIS, CHENILLES et tous autres insectes. Emploi facile et peu coûteux. Prix du flacon : 50 cent. — Dépôt, rue de Rivoli, 68, chez R. JULIEN, et dans les premières maisons de Pharmacies, Drogueries et Epicerie du département. — Se défier des contrefaçons et imitations. On expédie en France et à l'étranger. H-L-B. 6144.

MÉDAILLE DE BRONZE de la Société des Sciences industrielles de Paris

### PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MÉLANOGENE

TEINTURE PAR EXCELLENCE

De DICQUEMARE Aîné, de Rouen,

Pour teindre à la minute, en toutes nuances, les cheveux et la barbe sans danger pour la peau et sans aucune odeur. — Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 59. — Dépôt à Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, fournisseur breveté des cours de France et de Russie, 207, rue St-Honoré; et à Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse. Prix : 6, 12 et 15 fr. le flacon. L. B.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur J. B. A. T. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

## Chocolat-Ibled

USINE HYDRAULIQUE  
à Mondicourt  
(Pas-de-Calais.)

PARIS,  
4, RUE DU TEMPLE,  
au coin de celle de Rivoli,  
PRÈS L'HOTEL-DE-VILLE

USINE A VAPEUR  
à Emmerick  
(Allemagne.)

La Maison IBLED est dans les meilleures conditions pour fabriquer bon et à bon marché.

(RAPPORT DU JURY CENTRAL.)

Le Chocolat-Ibled se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Épiciers.

### FONDS DE MENUISIER

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Ce Fonds, muni d'une bonne clientèle, est composé de trois établis et des outils nécessaires à la manutention. On vendra aussi du bois pour le travail. S'adresser à madame veuve DÉPORTE, rue Saint-Marc, au Coteau. 3-2

### HERNIES.

Au moyen de ceintures à bascules imperceptibles, sans ressorts et pouvant se blanchir, de Rainal et fils, bandagistes, brevetés (s. g. d. g.), les hernies les plus négligées sont maintenues sans aucune souffrance. Ceintures simples, 8 fr.; doubles, 12 fr. et au-dessus. Ces ceintures sont garanties supérieures, pour la compression des hernies, à tous les bandages connus jusqu'à ce jour, quel qu'en soit le prix. (On ne paie qu'après satisfaction contre un mandat sur la poste). Indiquer la grosseur du corps, le côté atteint. On expédie franco. — A Paris, rue Marengo, 6, au 1<sup>er</sup>, (ancienne rue du Coq), et rue Neuve-Saint-Denis, 25, au 1<sup>er</sup>. Exportation. — Dépôt à Roanne, chez M. JARRY, coutelier. H. L. B. 6-2

### AVIS.

Les personnes qui auraient besoin d'un chef de cuisine pour faire des dinés de noces ou autres repas, soit en ville ou à la campagne, peuvent s'adresser à M. HYPOLITE DOURILLE, café d'Orléans, route de Charlieu, à Roanne.

A. J. GERIN FILS,

Teneur de Livres, rue Traversière, 23, A l'honneur d'informer MM. les Négociants et les Maîtres Ouvriers de la ville de Roanne qu'il sera toujours à leur disposition, pour plus ou moins d'heures de travail par jour, à leur choix. 4 4

### Imprimerie Lithographique & Reliure

Rue Neuve-des-Bourssières, 20, à Roanne  
Vis-à-vis de la Sous-préfecture.

M. Louis NOIROT vient de joindre à son imprimerie lithographique un atelier pour la confection des registres, reliures de luxe et ordinaire, cartonnages de bureaux, encadrements de gravures, collage de cartes géographiques etc.

Il tient à la disposition des amateurs :

Roanne et ses Environs, album local de 30 dessins; PRIX : 15 francs. (Il n'en reste plus qu'un petit nombre.)

40 à 50 Tableaux (peinture); plusieurs pastels, — aquarelles — et dessins au fusain.

### SIROP BÉCHIQUE DE MICHEL

Pharmacien à Tarare (Rhône).

QUALITÉ EXTRA-SUPÉRIEURE. — PRIX TRÈS BAS. — GRAND FLACON, 1 FR. 50 C. DEMI-FLACON, 75 C. Guérison prompte, sûre et radicale des Rhumes, Toux opiniâtres, Maladies de poitrine et d'estomac. SUCCÈS CERTAIN. — Exiger la signature A. MICHEL. Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.



### DENTS.

### M. BOURNICHON

CH.-DENTISTE

de S. A. le Prince de Moldavie.

est arrivé à Roanne, et n'y restera que peu de temps. S'adresser à l'Hôtel du Nord.

Roanne, Imp. Chorgnon, rue Ste-Elisabeth, L'un des gérants.

### AVIS.

Une FABRIQUE DE DÉGRAS désire être représentée à Roanne par quelqu'un d'honorable, ayant déjà des rapports avec les tanneurs et corroyeurs. — Belle commission. Ecrire franco aux initiales R. R., rue du Grand St-Michel, 24, à Paris. L B 1

### CAFÉ à vendre

Situé dans une belle position. S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

en gros ou en détail

### 1° UN DOMAINE

Dit Berardot, situé à St-Romain-la-Motte, de contenance de trente hectares, composé de bâtiments, prés, terres et vignes.

2° Deux BOIS taillis, situés à St-Haon-le-Vieux, l'un dit Bois des Plaines (dont partie est prête à couper) de deux hectares cinquante ares, et l'autre dit Petit Bois de devant, de pareille contenance.

3° Un petit PRÉ dit Pré Cruzille, de cinquante ares, et une terre dite petite Terre du Bois, d'un hectare quarante ares de contenance, situés à Saint-Léger, commune de Pouilly-les-Nonains.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> AUCLAIR, avoué, ou à M. GAMOTO, propriétaire, tous deux à Roanne.

Facilités pour les paiements. 3-3

### A LA RENOMMÉE de la bonne chaussure.

RALITTE

rue Impériale, 41, à Roanne

A l'honneur de prévenir le public que, depuis 10 années qu'il s'occupe de la chaussure de chasse en cuir de Russie et du pays, il n'a rien négligé pour se rendre digne de la confiance dont il a été honoré.

L'emploi d'une nouvelle mécanique et de procédés qu'il a inventés à force de recherches et d'expériences lui permet d'établir, promptement, toute espèce de chaussures, dans des conditions exceptionnelles d'imperméabilité, d'élégance et de solidité.

Les produits qui sortent de ses ateliers se recommandent en outre par la qualité de la marchandise employée et par leur prix modéré. 9

### HERNIES. NOUVEAUX BANDAGES à

apêlotes embouties, brevetés s. g. d. g. approuvés par les principaux médecins de France, garantis supérieurs, pour la compression parfaite de toutes les hernies, à tous les bandages connus jusqu'à ce jour. — PRIX : 3 francs et au-dessus. — à Roanne, chez M. JARRY, bandagiste et coutelier, rue du Collège, 19. (4-8)



### M. NORMAND

CH.-DENTISTE

Connu depuis plus de 20 ans dans le département est arrivé à Roanne. Sa demeure est rue Ste-Elisabeth, 76.

JE DONNE 50,000 FRANCS

à qui prouvera que la masse de certificats attestant aux plus incroyables que l'EAU DE LOB faisant repousser et épaissir les cheveux et qui en arrête la chute sont faux, et 40,000 fr. à qui prouvera l'inefficacité de l'EAU DE LOB, car un million de personnes lui doivent leur nouvelle chevelure. Flacons à 5 et à 10 fr. avec certificats, chez LÉOPOLD LOB, rue de la Sourdière, 48, à Paris. — On expédie contre mandat. (Affranchir.) L. B. 12-5.

SAISON 1860. — OUVERTURE 1<sup>er</sup> JUIN.

ETABLISSEMENT THERMAL

## DE SAINT-ALBAN

PRÈS DE ROANNE (LOIRE).

(BICARBONATÉES SODIQUES MOYENNES, — FERRUGINEUSES, — CARBONIQUES FORTES.)

Les Eaux de St-Alban s'emploient dans tous les cas où les Eaux de Vichy sont trop actives.

Traitement par le gaz acide carbonique.

Salles d'inhalation, d'aspiration, de douche et de bains Salles de pulvérisation d'eau minérale.

(Gastralgie, dyspepsie, maladies de la peau, névralgies, laryngite, pharyngite granuleuses; asthme, catarrhe, goutte, sciatique, accidents syphilitiques.)

8 FRANCS LA BUQUETTE DE 21 JOURS.

Eaux MINÉRALES

Eaux et Limonades gazeuses.

Comme boissons de table, soit minérales, soit gazeuses, les Eaux NATURELLES de Saint-Alban doivent remplacer définitivement les eaux artificielles dont l'Académie de médecine a depuis longtemps signalé les dangers.

Les Eaux et Limonades gazeuses sont fabriquées avec le gaz qui sort des sources de Saint-Alban, les plus riches de France par la quantité et la pureté de leur acide carbonique. — Aussi les Eaux et Limonades de Saint-Alban ont la propriété de se conserver plusieurs années sans la moindre altération, ce qui leur donne une supériorité incontestable sur les fabrications artificielles qui se putréfient après quelques semaines de bouteille.

Pour les demandes, s'adresser :

A L'ENTREPOT GÉNÉRAL, HOTEL SAINT-LOUIS

A ROANNE,

Ou au Dépôt-Succursale, rue de Lille, 49, à Paris.

Saint-Alban est à 12 kil. de Roanne (station sur le chemin de fer du Bourbonnais). Quatre omnibus en font le service tous les jours.

### Avis.

M. MOREL, chef d'institution, rue Traversière, n° 16, a l'honneur de prévenir les Familles que la rentrée des classes aura lieu le 3 octobre 1860, et qu'il prendra des pensionnaires et demi-pensionnaires comme les années précédentes.

### MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES

à la pharmacie GARNIER

successeur de M. Dechastelus,

rue du Collège, n° 30, à Roanne (Loire).

Le domicile de M. RANDON est actuellement rue Ste-Elisabeth, n° 74, au 1<sup>er</sup>. La rentrée de son petit externat de jeunes gens est fixée au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

### A LOUER

Pour en jouir à la Toussaint prochaine,

UNE VASTE MAISON A ROANNE,

pouvant servir de Café, d'Auberge ou d'Etablissement quelconque. — S'adresser à M<sup>e</sup> LIÈVRE Auguste, rue Bourg-neuf.

Pour tout ce qui doit être signé : CHORGNON.

### MERCURIALES.

DERNIER MARCHÉ. — (Prix moyens).

	Roanne.	Montbrison.
Froment, 1 <sup>re</sup> qualité.	4 40	4 00
Froment, 2 <sup>e</sup> id.	4 10	3 80
Froment, 3 <sup>e</sup> id.	3 80	3 70
Seigle, 1 <sup>re</sup> qualité.	2 80	2 15
Seigle, 2 <sup>e</sup> id.	2 65	0 00
Seigle, 3 <sup>e</sup> id.	2 50	0 00
Orge.	2 10	2 00
Avoine.	1 45	1 50
Haricots.	6 25	0 00
Farine 1 <sup>re</sup> qualité.	47 00	49 00
Farine, 2 <sup>e</sup> id.	44 00	46 00
Farine, 3 <sup>e</sup> id.	34 00	0 00
Foin, les 100 kilog.	5 50	6 00
Paille.	2 60	2 00

Le colza est coté 6 f. 40 à Montbrison.